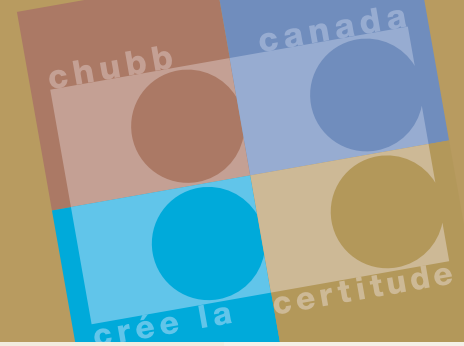


# Chubb Canada

## Capacité internationale crée la certitude



### Chubb se distingue sur le plan international

Le réseau d'établissements de Chubb dans 28 pays, auquel s'ajoutent des liens solides avec des sociétés affiliées et des courtiers correspondants, procure un avantage évident à vos clients.

- Notre présence locale se traduit par une protection d'assurance supérieure pour vos clients grâce à notre capacité d'établir des contrats auprès d'assureurs agréés conformément aux lois locales.
- Notre réseau d'établissements Chubb nous permet de prendre part à des marchés régionaux. Il permet aussi de vous faire profiter, de même qu'à vos clients, de nos connaissances sur les questions et conditions du marché locales, ainsi que de nos relations avec des spécialistes de l'industrie.
- Nous avons des liens formels avec 120 sociétés d'assurance locales dans 100 pays où Chubb n'a pas ses propres établissements. La plupart de ces sociétés ont accès au système de placement de comptes multinationaux MAPS (Multinational Account Placement System), ce qui nous permet de procurer la même qualité de service que dans nos propres établissements.
- Nos relations de longue date avec nos courtiers correspondants vous donnent accès à des courtiers locaux partout dans le monde. Ces derniers connaissent très bien les produits et programmes multinationaux de Chubb et ont accepté de répondre aux besoins d'assurance locale de vos clients selon vos directives.

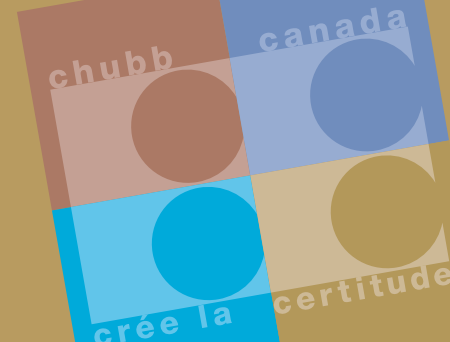
### Ce que vous et vos clients devez savoir sur les assurances auprès d'assureurs agréés

- En souscrivant une assurance (locale) auprès d'un assureur agréé à l'étranger, votre client accède à des garanties uniques qui sont courantes dans certains pays, par exemple, l'assurance de la responsabilité civile étendue relative aux produits et du préjudice purement financier. Ils peuvent également avoir accès à un groupement d'assureurs en ce qui concerne les risques de terrorisme ou de catastrophe.
- Comme un contrat auprès d'un assureur agréé est établi dans la langue locale, conformément aux lois du pays où l'assurance s'applique, il intervient alors correctement en cas de sinistre. S'il survenait un différend, celui-ci serait résolu selon les lois et coutumes locales.
- Dans la plupart des autres pays, les primes pour les contrats auprès d'assureurs agréés sont déductibles d'impôts et les versements d'indemnités sont considérés comme des événements non imposables. Par contre, les paiements d'un contrat auprès d'un assureur non agréé peuvent avoir des répercussions fiscales négatives dans le pays où le sinistre se produit. Par exemple, si un assuré subit un sinistre incendie évalué à 10 000 000 \$ aux termes d'un contrat établi auprès d'un assureur local agréé, le règlement du sinistre ne sera pas imposé. Par contre, s'il touche la même somme aux termes d'un contrat-cadre établi auprès d'un assureur canadien non agréé, le règlement est effectué au Canada et envoyé dans le pays visé. Les autorités régionales peuvent considérer les 10 000 000 \$ comme une recapitalisation d'une filiale étrangère et exiger un impôt sur la recapitalisation allant de 1 à 15 %.
- Une assurance locale est nécessaire et peut être requise légalement dans de nombreux pays, mais une telle assurance pourrait ne pas être comparable à celles couramment offertes au Canada. La solution se trouve dans le programme CMP (Controlled Master Program) qui combine des assurances placées auprès d'assureurs agréés dans les pays où l'assuré exploite avec une protection des différences dans les conditions ou montants de garantie (DIC/DIL) procurée par le contrat-cadre. Toute l'appréciation des risques et l'administration d'un programme CMP sont centralisées dans le bureau de production. Chubb compte sur des spécialistes de la souscription multinationale qui connaissent bien les programmes d'assurance multinationaux et leur administration.



# Chubb Canada

## Capacité internationale crée la certitude



### Comment pouvons-nous vous aider?

- Le produit *Extension de garantie mondiale Clef commerciale* contient la disposition sur la recouvrabilité qui s'applique uniquement aux placements effectués à la demande de Chubb (c'est-à-dire par l'entremise de ses sociétés affiliées) et qui stipule que si un assuré ne peut recouvrer l'indemnité pour un sinistre couvert en raison de l'insuffisance financière de l'assureur ou d'un retard de paiement (de plus de 180 jours) le contrat-cadre intervient alors.
- La réputation de Chubb d'efficacité et d'équité en matière de règlement vise tant les sinistres à l'étranger que ceux au Canada. Notre unité des sinistres multinationaux MCU (Multinational Claims Unit) offre aux producteurs et aux assurés un endroit facilement accessible pour déclarer un sinistre ou obtenir une réponse à leurs besoins de services. Nos spécialistes des sinistres peuvent discuter du règlement des sinistres dans plus de 140 langues. Il suffit à l'assuré de téléphoner pour parler avec un spécialiste d'expérience prêt à accélérer le processus de règlement des sinistres ou à répondre à toute question. La déclaration de sinistre en situation d'urgence peut se faire par téléphone, Internet ou télécopie tous les jours, 24 heures sur 24. Le MCU est en mesure d'effectuer un règlement directement au compte d'un assuré et peut établir des traites de règlement dans la plupart des devises.
- Le quart des ingénieurs en prévention des sinistres de Chubb se trouvent à l'extérieur de l'Amérique du Nord dans des régions comme l'Asie du Sud-Est, l'Australie, l'Europe et l'Amérique latine. Il s'agit de spécialistes polyglottes qui connaissent bien la culture et les règlements locaux et qui ont reçu une formation selon les mêmes normes que celles en vigueur au Canada. Le service de la prévention des sinistres de Chubb offre ainsi son expertise pour aider l'assuré dans la planification de la continuité des opérations, l'analyse des installations d'extinction automatique et de l'approvisionnement en eau, la santé et la sécurité des employés, la sécurité des cargaisons et la conservation des biens. Nous pouvons également effectuer des essais thermographiques. Au besoin, le service de la prévention du bureau de production canadien coordonnera et contrôlera les activités de prévention à l'étranger de manière à assurer une approche cohérente et simplifiée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Capacité internationale, veuillez communiquer avec l'une de nos succursales.

### Succursales

#### Toronto

Tél. : (416) 863-0550

Téléc. : (416) 863-5010

#### Montréal

Tél. : (514) 938-4000

Téléc. : (514) 938-2288

#### Calgary

Tél. : (403) 261-3881

Téléc. : (403) 269-2907

#### Vancouver

Tél. : (604) 685-2113

Téléc. : (604) 685-3811



ASSURANCE  
**CHUBB** [www.chubbinsurance.com](http://www.chubbinsurance.com)

### Chubb du Canada Compagnie d'Assurance

Dans un but promotionnel, Chubb désigne les assureurs membres du Groupe Chubb, compagnies d'assurance : Federal Insurance Company, Vigilant Insurance Company, Great Northern Insurance Company, Pacific Indemnity Company, Northwestern Pacific Indemnity Company, Texas Pacific Indemnity Company, Executive Risk Indemnity Inc., Executive Risk Specialty Insurance Company, Quadrant Indemnity Company, Chubb Custom Insurance Company, Chubb Indemnity Insurance Company, Chubb Insurance Company of New Jersey, Chubb National Insurance Company, Chubb Atlantic Indemnity, Ltd., Chubb Insurance Company of Australia, Limited, Chubb du Canada Compagnie d'Assurance, Chubb Insurance Company of Europe S.A., Chubb Argentina de Seguros, S.A., Chubb do Brasil Companhia de Seguros, Chubb de Colombia Compania de Seguros S.A., Chubb de Chile Compania de Seguros Generales S.A., Chubb de Mexico, Compania Afianzadora, S.A. de S.V., Chubb de Mexico, Compania de Seguros, S.A. de S.V., Chubb de Venezuela Compania de Seguros C.A., PT Asuransi Chubb Indonesia. Les assureurs ne font pas tous affaire dans tous les territoires.

Le présent document est offert à titre d'information seulement. Le fait qu'un sinistre particulier soit couvert ou non et l'étendue de la couverture dépendent des faits et circonstances dudit sinistre. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. La protection actuelle est assujettie au libellé des polices telles qu'elles sont émises.

